

CLUB DE L'AMITIE
7, rue de la Chapelle
« LE FROC DE LAUNAY »
LA CHAPELLE REANVILLE
LA CHAPELLE LONGUEVILLE
27950
Tél : 02.32.52.66.96.

Association n° 273002983

REGLEMENT INTERIEUR

- 1) Le club de l'amitié est ouvert aux retraités, préretraités et aux personnes en disponibilité de travail.
- 2) Le club est ouvert aux habitants de la commune de La chapelle Longueville et aux personnes non résidentes moyennant une participation bonifiée de 10€
- 3) Le montant annuel de l'adhésion est fixé à 20€ pour les habitants de la commune et à 30€ pour les non-résidents.
- 4) Les rencontres se font le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois à 14h (sauf jours fériés) , salle des mariages ,mairie de la Chapelle Réanville .
- 5) Les membres du bureau doivent résider dans la commune
- 6) Pour pouvoir participer aux sorties, il faut être adhérent à jour de cotisation avant le 3^{ème} mardi du mois d'octobre
- 7) Les adhésions en cours d'année sont possibles pour les nouveaux habitants de la commune.
- 8) Le club fonctionne de septembre à juin. Une fiche d'inscription par personne à l'inscription.
- 9) A chaque manifestation (cartes, expo.,etc.), nous comptons sur la participation de chacune et chacun à l'organisation et installation des espaces ainsi qu'aux services divers à l'occasion de ces manifestations , dans la mesure du possible (santé) .
- 10) Le bénéfice des avantages consentis aux adhérents reste accessible si l'adhésion reste constante, c.à d. sans carence entre les années d'adhésion.
- 11) Prévoir un certificat médical pour les allergies lors des sorties avec restaurant.

Nous vous souhaitons de passer une bonne année dans notre club